

1744, 4 mai - Lettre d'un officier des comtes de Linange à l'Abbé de Haute-Seille  
à propos du droit d'hospitalité

- l'Abbé est Dom Henry Lecler (abbé de 1731 à 1747)
- le curé de Hesse est Dom Oury (prieur de Hesse de 1734 à 1747)

Comme le droit d'alimens compte incontestablement aux Seigneurs Comtes de Linange Dabo et à leur officiers toutes les fois qu'ils se trouvent dans le prieuré de Hesse et que le dit droit a été adjudgé encor en dernier lieu auxdits Seigneurs **j'avois lieu de croire que vous en referier noblement envers ledsits Seigneurs et leurs officiers ;**

Persuadé de cela je mis pied a terre il y a quelques mois, chez Mons. le Prieur de Hesse par rapport a de certaines affaires que j'y avois pour S Exc. Mgr le Comte de Linange Heidesheim mon Maitre et je comptois d'autant plus detre bien reçû, qu'il s'estoit passé une annéeque je n'avois pas été audit Hesse, mais **je fus surpris de la froide reception que l'on m'y fit et encor plus du mauvais regal que j'y recüs** : J'arrivais effectivement un jour maigre et je pris patience, croians que le lendemain, qui estoit jour gras, Mons. le prieur me donneroit un diné convenable et tel qu'il me convient ; mais il se contenta de me donner du cochon depuis le commencement du repas jusqu'à la fin avec des choux aigres , ce qui en effet estoit un diné pour un laboureur, mais non pour un officier de Mgr et qui à lhonneur d'etre son conseiller ; a legard de la boisson elle estoit apparemment si mauvaise que je fus obligé d'envoyer querir une bouteille de vin au cabaret que Mr le Prieur me fit bien payer de mon argent ; bien plus en poussa la chose plus loin, puisque Mr le Prieur refusa a mon domestique et au foretier qui estoit avec moi une bouteille de son mauvais vin sous pretexte qu'ils en avoient deja bû une, comme si on estoit borné à une bouteille de vin ; à l'egard des foins et de l'avoine on fait les mêmes difficultés, ce qui tout ensemble ne sçauroit qu'etre tres desagréable et comme dans quelques semaines d'icy je pourrais avoir affaire audit Hesse pour un couple de jours, j'ay bien voulü vous en avertir, afin que vous donniez les ordres pour une reception plus honorable et telle qu'elle convient a mon caractere et au Seigneur que j'ay l'honneur de représenter ; autrement, je me verrai obligé d'aller au cabaret et de m'y faire nourrir, moy, mon domestique et mes chevaux à vos depens, en attendant le rapport que j'en ferai au Seigneur ; en même tem je ne dois pas vous cacher que Mr le Prieur de Hesse vous impute la faute de tout cela, assurant positivement que vous ne lui donniez absolument rien du tout pour alimenter le Seigneur et ses officiers et que le revenüs de sa cure estoit si mince qu'à peine pouvoit il subsister lui et ses domestiques ; Mais comme il ne m'appartient point d'entrer dans un détail de cette affaire avec Mr le Prieur, je me contente simplement de madresser à vous, Monsieur, vous priant de vouloir faire en sorte que puisse avoir lieu d'etre content ; Je ne demande pas d'etre traité avec magnificence, mais aussi faut-il faire une difference entre un officier titré et un simple domestique d'autant que je ne viens que peut etre deux fois par année audit hesse et que toute la depence ne peut jamais aller à vingt ecus, somme si mediocre, qu'il ne vaut pas la peine d'en parler ; Je vous supplie, Monsieur, de m'honorer d'un mot de reponse, afin que je sache à quoy m'en tenir, et au reste j'ay l'honneur d'etre avec toute la consideration que vous méritez, Monsieur,

Votre humble et tres obeissant serviteur

Abrechviler ce 4 May 1744

signé Schefer